

Régime volontaire d'épargne-retraite

Une solution simple d'épargne-retraite en milieu de travail

Protégez votre atout le plus important avec un RVER

Si vous êtes un employeur situé au Québec et comptant cinq employés visés ou plus, vous êtes tenu d'offrir un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) ou un autre type de régime d'épargne-retraite en milieu de travail – un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, un régime de retraite agréé ou un compte d'épargne libre d'impôt – si vous n'offrez pas déjà un tel régime. La loi ne devrait cependant pas constituer l'unique raison d'offrir un régime d'épargne-retraite collectif.

Vos employés s'avèrent un atout précieux et vous cherchez constamment des façons de les attirer, de les motiver et de les fidéliser. En offrant un RVER, vous contribuez à protéger cet atout en fournissant à vos employés un moyen commode et abordable de s'assurer un avenir confortable.

Quand serez-vous tenu d'offrir un RVER?

- Les employeurs ayant à leur service entre cinq et neuf employés visés devront offrir un RVER ou un autre régime admissible à compter d'une date indéterminée après le 31 décembre 2018 (le gouvernement du Québec arrêtera une date précise).
- Les employeurs ayant à leur service plus de dix employés visés en date du 30 juin 2017 sont tenus d'offrir un RVER ou un autre régime admissible.

Grâce à un RVER de la London Life, vous obtiendrez un régime :

- Simple à établir
- Facile à maintenir
- Nécessitant un minimum de tâches administratives

Les RVER : une solution gagnante pour vous et vos employés

Exploiter une entreprise peut être exigeant. Il peut s'avérer difficile pour vous de trouver le temps d'établir un régime de retraite collectif.

Nous faisons en sorte qu'il soit facile d'établir et de maintenir un RVER.

Grâce à un RVER de la London Life, votre entreprise pourra :

- Améliorer sa cote d'estime auprès de ses employés en leur offrant une solution souple et abordable en matière de régimes d'épargne-retraite collectifs
- Améliorer le moral et la productivité de ses employés en leur démontrant qu'elle a à cœur leur bien-être financier
- Attirer du personnel talentueux et fidéliser ses employés en bonifiant le RVER par l'entremise des cotisations patronales
- Obtenir des services d'administration de régime de calibre mondial et du matériel de formation primé

De plus, il n'y a pas que vos employés qui peuvent en profiter. Vous tirerez aussi de réels avantages si vous offrez un régime.





Le RVER est avantageux pour vous

- ✓ C'est simple. Nous nous chargeons de la plupart des tâches liées à l'administration du régime et des responsabilités en matière de conformité afin que vous puissiez vous concentrer sur ce qui est important pour vous – votre entreprise.
- ✓ Si vous choisissez de cotiser au régime, vos cotisations ne sont pas assujetties aux cotisations sociales et peuvent être déduites du revenu aux fins de l'impôt.
- ✓ Vos employés vous remercieront d'investir dans leur avenir et ils vous témoigneront leur reconnaissance en vous démontrant leur engagement envers votre entreprise.

Des options de placement simples

La gamme de placements de notre RVER a été prédéterminée de sorte que vous n'ayez rien à faire. Simple pour vos employés, la sélection de placements est conçue pour répondre à leurs objectifs d'épargne-retraite grâce à des choix compréhensibles et clairement définis.

C'est simple. Les employés n'ont qu'à choisir la solution 1 ou la solution 2.

Solution 1 : Fonds harmonisés à date cible. Ces fonds sont idéals pour les employés qui n'ont pas le temps ou le désir de choisir et de gérer leurs placements. L'employé n'a qu'à choisir l'année au cours de laquelle il

souhaite prendre sa retraite, ainsi que le fonds à date cible qui se rapproche le plus de cette année.

Solution 2 : Faire un choix parmi les fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée. Ces fonds sont idéals pour les employés qui désirent adopter une approche d'investissement plus participative. Ils remplissent le *Questionnaire sur le profil d'investisseur*, qui les aide à sélectionner les fonds qui cadrent le mieux avec leurs objectifs de placement et leur tolérance au risque.

Si un employé le souhaite, il peut même choisir une combinaison des solutions 1 et 2. Nous offrons également des comptes de placement garanti que l'employé peut inclure à son portefeuille.

Vos employés retirent également des avantages

- ✓ Ils ont la possibilité d'épargner pour leur retraite et leur avenir.
- ✓ Ils bénéficient d'un allègement fiscal immédiat lorsqu'ils cotisent à leur régime par retenues salariales.
- ✓ Les retenues salariales leur donnent un moyen commode d'épargner avec discipline en vue de leur retraite.
- ✓ Il est facile d'épargner grâce à l'adhésion automatique et l'option de placement par défaut.
- ✓ Le RVER est un régime souple qui permet aux employés de choisir leur taux de cotisation et de sélectionner leur option de placement, ou de se retirer du régime.

Tirez profit de notre solidité

Un partenariat avec nous vous permettrait d'aider vos employés à se bâtir une retraite plus confortable. Nous bénéficions d'une présence unique dans le marché des régimes de retraite et d'épargne collectifs.

- Nous jouissons d'une présence imposante dans l'industrie canadienne des régimes de retraite et d'épargne collectifs avec un actif géré de plus de 51,8 milliards de dollars¹.
- Nous administrons plus de 24 000 régimes de capitalisation collectifs au Canada et 1,3 million¹ de comptes de participants¹.
- Nous offrons aux répondants et aux participants un service et un soutien hors pair.

Choisissez le RVER de la London Life, et vous bénéficierez du soutien d'une organisation solide.

¹ En date de décembre 2016

Le RVER est administré par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et commercialisé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. La London Life est une filiale de la Great-West. London Life et le symbole social sont des marques de commerce de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie. La Great-West et la conception graphique de la clé sont des marques de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, utilisées sous licence par la London Life.